[](https://www.infovaccin.fr/home.html)

Communiqué de presse du 16 mai 2022

La Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations dépose **plainte contre Monsieur Jérôme SALOMON, Directeur Général de la Santé et contre la société CITWELL et son Président, Monsieur Laurent PENARD**.

**Pour comprendre les tenants et les aboutissants de la gestion de la crise sanitaire, il faut faire toute la lumière sur d’éventuels conflits d’intérêt et disfonctionnement dans les plus hautes sphères de l’État. Notre première plainte, contre Laurent Fabius et son fils Victor et contre Maël de Calan, est complétée aujourd’hui par une seconde plainte pour favoritisme visant Jérôme Salomon et la société CITWELL. L’objectif de la Ligue nationale pour la liberté des vaccinations est de défendre le citoyen et de faire respecter la loi.**

Des questions se posent sur la gestion des stocks de masques durant la crise sanitaire. Il apparaît que des contrats de mission ont été signés avec la société CITWELL **qui ont duré au-delà du délai prévu pour un montant total de 2,67 millions d’euros** (approvisionnement et distribution des masques) et autres contrats pour Citwell hors de tous marchés publics, ce qui relève du **délit de favoritisme**.

Dans cette affaire, Monsieur Jérôme SALOMON, dépositaire de l'autorité publique au moment des faits, **a fait bénéficier un tiers d’un avantage injustifié**. Dans ces conditions, **l’infraction de favoritisme est caractérisée**, compte tenu que Monsieur le Directeur Général de la Santé est présumé avoir une parfaite connaissance des règles applicables.

Nous souhaitons dénoncer la **gabegie de l’argent public**, en tout mépris des lois qui régulent les contrats entre l’État et les prestataires de services puisque passés sans mise en concurrence, ce qui constitue un délit de favoritisme.

Ces agissements ont été **pointés par la Commission d’enquête sénatoriale qui a publié son rapport le 17 mars 2022**.

Ce système de favoritisme a empêché de passer des contrats à moindre coût et a violé la **liberté d’accès à la commande publique**, **l’égalité de traitement des candidats** et la **transparence des procédures** qui sont les principes fondamentaux opposables à tout contrat de la commande publique, quelle que soit sa nature ou quel que soit son montant.

**C’est la raison pour laquelle, dans son souci de transparence et de justice et afin que le citoyen ne soit ni trompé ni lésé, la Ligue nationale pour la liberté des vaccinations a déposé une plainte au Procureur de la République de Paris.**

[Soupçons d'optimisation fiscale: perquisition en cours au siège français du cabinet américain McKinsey](https://www.lefigaro.fr/societes/soupcons-d-optimisation-fiscale-perquisition-en-cours-au-siege-francais-du-cabinet-americain-mckinsey-20220524)

**Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations**[**www.infovaccin.fr/**](http://www.infovaccin.fr/)